



## Pas reçu de salaire le 8 du mois

Par **michele p**, le **08/05/2015** à **12:57**

bonjour,

nous sommes aujourd'hui le 8 du mois et je n'ai toujours pas reçu ma paye. que dois je faire ? sachant qu'elle est envoyée par simple courrier et que le chèque est toujours daté du trente du mois et la paye aussi! que le 30 du moi d'Avril n'est pas un jour férié, que je ne la recevrais pas avant demain puisque c'est aujourd'hui un jour férié et que je suis en litige avec mon entreprise. Le tampon de la poste fait il foi?

dans l'attente de votre réponse, merci

Par **P.M.**, le **08/05/2015** à **17:32**

Bonjour,

Il serait effectivement judicieux de conserver l'enveloppe mais si c'est un retard isolé vous ne pourrez pas faire grand chose à part envoyer à l'employeur une lettre recommandée avec AR pour lui rappeler ses obligations de vous verser la paie à date fixe au moins une fois par mois...

Si ce retard vous a causé des frais, vous pourriez sur justificatif en réclamer le remboursement...